

Décision du Maire N°2025-SJ-158

Objet : Paiement des honoraires du cabinet SENSEI (ex-SARTORIO) concernant le recours contre le permis de construire du 07/02/2023 pour la parcelle sise 2 rue Georges-Mandel.

Prise en application de la délibération du Conseil municipal n°2024-06-27 DGS en date du 20 juin 2024 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire de Fontenay-sous-Bois,

Vu la décision n°2024-SJ-06 du 09/01/2024 désignant le Cabinet SENSEI, 6 avenue de Villars – 75007 PARIS - pour défendre les intérêts de la Ville dans cette affaire ;

Considérant les nouvelles diligences effectuées par le Cabinet ainsi désigné ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De procéder au paiement de la facture de 1 008,07 € TTC (mille huit euros et sept centimes TTC) pour les diligences effectuées dans cette affaire.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget communal pour 2025, nature 6227, fonction 020.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet du Val-de-Marne, au responsable de service de gestion comptable de Vincennes et notifiée au Cabinet SENSEI.

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la décision ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en Préfecture du Val-de-Marne

le 06 NOV. 2025

Publication

le 06 NOV. 2025

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,



Fontenay-sous-Bois, le 24 octobre 2025

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

